

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M. MERLET a donné procuration à Mme CHEVALIER

M. SAINTE-CROIX a donné procuration à Mme DUFAYET

M. PARENTY a donné procuration à M. ROLLET

Mme CARON a donné procuration à M. BEDIN

M. DAOUDI a donné procuration à M. LANTERI

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU a donné procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, CALABRE ainsi que Monsieur GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Monsieur Benjamin GABIRON est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20240925-1-4-09-2024-DE

Date de télétransmission : 02/10/2024

Date de réception préfecture : 02/10/2024

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.4/09/2024

NOMENCLATURE ACTES : 5.3.3 Désignation de représentants - EPCI

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CIA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe au Maire chargée de l'administration générale,

VU l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales relatif aux commissions communales et intercommunales d'accessibilité,

VU la délibération n° 1.4d/06a/2020 en date du 10 juin 2020 portant désignation des membres représentant la commune de Vauréal au sein de la commission intercommunale d'accessibilité,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a institué, en juin 2008, une commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées,

CONSIDERANT que la commune de Vauréal, par délibération en date du 10 juin 2020, avait désigné un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein de cette commission,

CONSIDERANT que le Maire de la ville de Vauréal a confié à Madame Natacha EUSEBE une délégation dédiée au handicap et à l'accessibilité, à compter du 1^{er} mai 2024, et que, dans un souci de cohérence, il est proposé que cette conseillère municipale siège au sein de la commission intercommunale d'accessibilité en tant que membre titulaire,

CONSIDERANT la candidature de Madame Natacha EUSEBE, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité, en tant que membre titulaire,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint au Maire délégué aux commerces et aux espaces publics, en tant que membre suppléant,

CONSIDERANT la décision unanime de l'assemblée de procéder à un vote à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS AVOIR DECIDE A L'UNANIMITE DE VOTER A MAIN LEVEE**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Madame Natacha EUSEBE pour siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité en tant que membre titulaire.

ARTICLE 2 : DE DESIGNER Monsieur Daniel VIZIERES pour siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité en tant que membre suppléant.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire : 0 2 OCT. 2024
.....

Date de notification : 2 7 SEP. 2024
.....

Date de mise en ligne : 0 2 OCT. 2024
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.